



## Liste des délibérations Conseil municipal du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022

Nombre de conseiller municipal en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 23 juin 2022, les membres composant le Conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 18 heures 30 sous la présidence de M. Sébastien BLANC, Maire.

Présents : M. BLANC Sébastien, Le maire

Mme BARADUC Gaëlle, M. BERTHELOT Laurent, M BONNY. Corentin, Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie, Mme ENGEL Karine, M. EVRAIN Pierre, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, Mme GILLES Lucie, M. GUILLOT Lionel, M. HARDOUIN Frédéric, M. LOBREGAT Stéphane, Mme TAMISIER Sylvie.

Excusée : Mme DEBRIOUDE Jessica ayant donné pouvoir à Mme Sylvie TAMISIER

Absent : /

M. Stéphane LOBREGAT a été élu secrétaire de séance.

### Décisions du Conseil municipal :

- Délibération n° 2022-07-001 examinée le 01/07/2022 - Budget communal : décision modificative n°2

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de décision modificative n°2 du budget communal.* Les principales modifications sont les suivantes :

- Imputation remboursement d'une annuité d'emprunt erronée (erreur budget).
- FCTVA perçu plus important que prévu au budget primitif.
- Indemnisation COVID non prévue au budget primitif.
- Subvention DSIL prévue au budget primitif pour l'insonorisation du groupe scolaire non attribuée.

- Délibération n° 2022-07-002 examinée le 01/07/2022 - Budget assainissement : décision modificative n°2

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de décision modificative n°2 du budget assainissement.* Les principales modifications sont dues à des ajustements budgétaires suite à un FCTVA moins important que prévu au budget primitif, et à une régularisation d'intérêts d'une annuité d'emprunt de 2020.

- Délibération n° 2022-07-003 examinée le 01/07/2022 - Gestion d'un bien de section - parcelle ZM 21 – Les Charmais

Pour faire suite à une demande d'un administré pour la mise à disposition d'une parcelle, dont le statut correspond à un bien de section de Bargeneuve et des Vaurands, *le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer la parcelle ZM 21 à compter du 01/07/2022 via un convention de mise à disposition pour une durée de 8 ans, pour un montant de 3,53€/an (calcul selon valeur fermage).* Les bosquets et arbres présents sur la parcelle ne pourront pas être coupés.

- Délibération n° 2022-07-004 examinée le 01/07/2022 - Mise à disposition d'un local communal à l'association Loub'Epice

La convention de mise à disposition d'un local communal pour l'association Loub'Epice prend fin au 07/07/2022. L'association a transmis le bilan comptable de l'année 2021 établie par une société d'expertise comptable, laissant apparaître un excédent significatif. La commune a attribué une subvention équivalente à 3 900 euros depuis le 01/10/2020 à travers une mise à disposition du local. Il

est proposé de mettre fin à cette subvention de fonctionnement au vu du bilan comptable et de permettre une installation plus stable à l'association via un bail commercial.

*Le Conseil municipal, avec 11 votes pour et 4 abstentions (Mme BARADUC, M. BONNY, Mme CAUDRELIER-PEYNET, Mme FAIDIT), délibère pour l'établissement, d'un bail commercial à compter du 01/11/2022, avec un loyer de 200 euros par mois hors charges. La mise à disposition telle qu'elle est appliquée à ce jour est prolongée jusqu'au 31/10/2022.* Il est précisé que Loub'Epice pourra, au même titre que l'ensemble des associations, déposer des demandes de subventions pour la réalisation de manifestations ponctuelles.

- Délibération n° 2022-07-005 examinée le 01/07/2022 - Demande de subvention de la coopérative scolaire.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 360 euros conformément à la demande de la coopérative scolaire.*

- Délibération n° 2022-07-006 examinée le 01/07/2022 - Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (TE63) : Rapport d'activité 2020 et compte administratif 2020

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2020 et du compte administratif de la même année du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme.*